



## REDUIRE ET GERER SES DECHETS : UNE SOURCE D'ECONOMIES ET DE COMPETITIVITE ENCORE NEGLIGEE PAR LES ENTREPRISES

1,5 million d'euros par an : c'est le montant des économies réalisées par les 40 entreprises accompagnées par l'ADEME dans la réduction et la gestion de leurs déchets. Et pourtant, les entreprises ne semblent pas encore conscientes des économies substantielles qu'elles peuvent réaliser en la matière : selon une enquête menée par l'ADEME en 2010, 90 % des PME méconnaissaient le coût réel de leurs déchets, le limitant à la seule facture de gestion, sans prendre en compte les coûts de production.

Forte de ces constats, l'ADEME Rhône-Alpes organise, en collaboration avec la CCI de la région, une rencontre inter-régionale sur le thème « *Réduire et recycler ses déchets, une source d'économies pour les entreprises* », le jeudi 19 septembre 2013 à Lyon. Cette manifestation sera l'occasion de présenter des actions et des méthodes concrètes pour mieux appréhender et réduire le coût des déchets dans l'entreprise.

### **La réduction des déchets, un facteur de compétitivité clé pour les entreprises**

Le renchérissement du coût des matières premières et la hausse des coûts de gestion des déchets plaident pour une meilleure prise en compte de ce sujet par les entreprises, d'autant plus dans une période d'incertitude économique où les organisations sont à la recherche d'économies.

Les résultats de l'opération « 40 entreprises témoins », mandatée par l'ADEME en 2011, ont démontré que la réduction des déchets pouvait être une source non négligeable de compétitivité pour les entreprises. Les actions de réduction des déchets ont permis à 40 entreprises témoins de réaliser **une économie pérenne totale de 1,5 M€/an**. L'opération a également permis de constater que **80 % de l'économie totale générée provient de la réduction ou du recyclage de matière ou d'emballages à la source**, soit en amont de la phase où le déchet est produit. Pour les entreprises, tout l'enjeu consiste donc à agir sur la réduction des déchets à la source, en sélectionnant la bonne quantité et en utilisant de manière efficiente les matières premières lors de la phase de production. De la sorte, les coûts d'achat et de transformation sont limités et l'entreprise gagne dès lors en compétitivité. La collaboration des entreprises avec leurs fournisseurs de matières premières et leurs prestataires de gestion des déchets est clé dans cette optique.

### **Un nouvel outil analytique pour calculer le coût réel des déchets**

La **méthode MFCA (Material Flow Cost Accounting)**, permet de mieux connaître et de maîtriser le coût réel des déchets – à savoir les coûts de gestion mais aussi de production ; elle connaît un succès croissant dans des centaines d'entreprises, notamment au Japon. Cette nouvelle méthode de comptabilité analytique, définie dans la norme ISO 14051, permet **d'identifier et de quantifier les coûts des pertes matières** (matières achetées non intégrées dans le produit final) **et de leur transformation dans l'entreprise** (énergie, main d'œuvre). Jusqu'à maintenant, ces données étaient « noyées » dans le coût de revient des produits.

Les 10 entreprises qui ont testé la méthode MFCA dans le cadre d'une étude de l'ADEME ont pu constater, preuves à l'appui, que le **coût de production des déchets est de 3 à 181 fois plus élevé que le coût de leur gestion**. De même, **les recettes du recyclage** (revente des chutes/déchets de matières premières) **sont 5 à 10 fois inférieures au coût de production des déchets**. **Le déchet n'a donc aucune valeur ajoutée !**

Ainsi, cette nouvelle méthode analytique permet d'inscrire la gestion des déchets dans la stratégie globale des entreprises, faisant de cette problématique jusqu'ici négligée **un enjeu majeur de compétitivité**.

### **Cas pratiques**

*L'ADEME met à disposition des entreprises des fiches didactiques pour mieux comprendre la méthode mise en œuvre par les 10 entreprises témoins, ainsi que les résultats engendrés.*

### **[Consulter ces fiches](#)**

*Une fois sur la page, cliquez dans la carte de France sur l'une des 10 entreprises pour accéder au cas pratique dédié.*

L'ADEME porte également à la connaissance de ceux qui conseillent les entreprises dans le domaine économique & environnemental, **10 méthodologies d'action** qui associent **efficacité économique et utilisation efficace des ressources**, notamment la réduction et le recyclage des déchets. Ces méthodologies sont déjà utilisées dans différents pays par ces acteurs.

Par ailleurs, la collaboration des entreprises avec **leurs fournisseurs de matières premières et leurs prestataires de gestion des déchets** se révèle également primordiale dans une stratégie « gagnant-gagnant ». L'ADEME diffuse **13 exemples français et étrangers** de partenariats BtoB (Business to Business) qui ont favorisés la réduction et le recyclage à la source des déchets dans les entreprises.

### **L'action de l'ADEME**

Pour accompagner les entreprises, l'ADEME s'appuie essentiellement, au niveau régional, sur les chargés de mission des chambres consulaires – CCI et CMA – et les organisations professionnelles qui réalisent des prédiagnostics et délivrent des informations et des conseils aux entreprises. L'Agence soutient également des actions collectives portées par ces mêmes acteurs, qui peuvent avoir différents objectifs : diagnostics déchets complets prenant en compte la dimension coûts, sessions de formation des entreprises, étude de faisabilité de la mise en place de gestion collective de déchets afin d'aider les entreprises disposant de petits « gisements » de déchets à se regrouper pour optimiser les modalités de collecte et en réduire les coûts...

Au niveau national, l'ADEME met à disposition des entreprises et des acteurs relais de l'information, des méthodes et des exemples, notamment via son site Internet. Pour en savoir plus : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

---

#### **L'ADEME EN BREF**

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)